

Dématérialisation des marchés publics : l'échéance d'octobre 2018 se rapproche

[Un projet de plan national de dématérialisation](#) des marchés publics a été proposé à la consultation publique, le 22 juillet 2015. Résumé en dix propositions, ce projet a été très bien accueilli par la grande majorité de la centaine de contributeurs qui ont eux-mêmes émis quatre cents avis. Les contributions ont fait état d'une forte attente de prise de décisions structurantes au plus haut niveau, afin que les acteurs puissent s'engager résolument dans le processus de dématérialisation.

Certaines propositions de ce projet ont d'ores et déjà été déclinées par les derniers décrets publiés début 2016, comme la publication des données essentielles sur le profil d'acheteur ou la généralisation de la dématérialisation au-dessus d'un seuil de 25 000 €. Certaines mesures nécessitent des textes complémentaires et plusieurs autres points restent ouverts à la discussion.

Six arrêtés sont notamment nécessaires à la mise en œuvre de la dématérialisation. Ils concernent les profils d'acheteurs, les données essentielles, la signature électronique, les outils d'échange et de communication, la copie de sauvegarde, le certificat de cessibilité dématérialisé.

Pour finaliser le projet de plan de dématérialisation des marchés publics, la DAJ prévoit d'associer à la réflexion l'ensemble des acteurs du domaine.

Le lancement de ces travaux aura lieu le 12 juillet prochain par la création d'un groupe de travail dont la mission sera de proposer au Gouvernement les mesures les plus adaptées pour mener à bien, d'ici 2018, la dématérialisation effective des marchés publics, sur la base des propositions du projet de plan initial soumis à concertation publique le 22 juillet 2015.

Sous l'égide de ce groupe, deux ateliers qui devront proposer un projet d'arrêté relatif aux profils d'acheteurs et un projet d'arrêté sur les données essentielles, fonctionneront en mode collaboratif par l'intermédiaire d'un outil spécifique dès le mois de juillet. Toutes les compétences disponibles sont sollicitées (acheteurs, gestionnaires de profils d'acheteurs, éditeurs...). Les premiers projets de textes devraient être élaborés pour la fin septembre et seront soumis au groupe de travail, avant de faire l'objet d'une consultation publique.

Si vous souhaitez participer aux deux ateliers collaboratifs mis en place courant juillet 2016, adressez une demande de participation à l'adresse suivante : demat.daj@finances.gouv.fr

La demande de participation doit comporter les mentions suivantes :

- Nom, Prénom ;
- Organisme et fonction ;
- Coordonnées ;
- Un petit descriptif de la motivation qui vous pousse à participer aux travaux et de votre expertise sur les thèmes traités ;
- Il est possible de fournir en complément des propositions de thèmes ou des pistes de solutions qui pourraient être soumises aux participants des ateliers.

[Accéder aux thèmes de l'atelier « Données essentielles »](#)

[Accéder aux thèmes de l'atelier « Profils d'acheteur »](#)

[Accéder au projet de plan dématérialisation de juillet 2015](#)